



Vente entreprise

Par Nana76

Bonjour à tous.

Tout d'abord merci à vous de répondre à mes questions car aucune réponse nul part ..

J'aimerais racheter l'entreprise de mes parents, ils sont mariés mais à leur décès (qui n'est pas tout de suite) est ce que mon demi frère pourra revenir sur la vente et demander une partie ?

Merci à vous bonne journée bien cordialement

Par DIU1973

BONJOUR

Absolument pas, si vous achetez l'entreprise. Le prix d'achat va entrer dans leur patrimoine en lieu en place de cette dernière.

Ce pourrait être différent si vous la transmettait par voie de donation.

Par Nana76

Merci beaucoup pour votre réponse ! Et même si l'entreprise est estimée à 150 000 et que je la rachète 130 000 ?

Très bonne journée à vous.

Par AGeorges

Bonsoir Nana,

Un achat à un prix notablement réduit peut être considéré comme une donation partielle déguisée sur laquelle votre frère pourrait avoir à dire.

Maintenant, dire qu'une entreprise ne fait pas 150K mais 130K reste un exercice assez difficile.